

fruits
& légumes
à l'école

lait &
produits
laitiers
à l'école

Lait & produits laitiers à l'école
Fruits & légumes à l'école

À partir de la rentrée 2022/2023

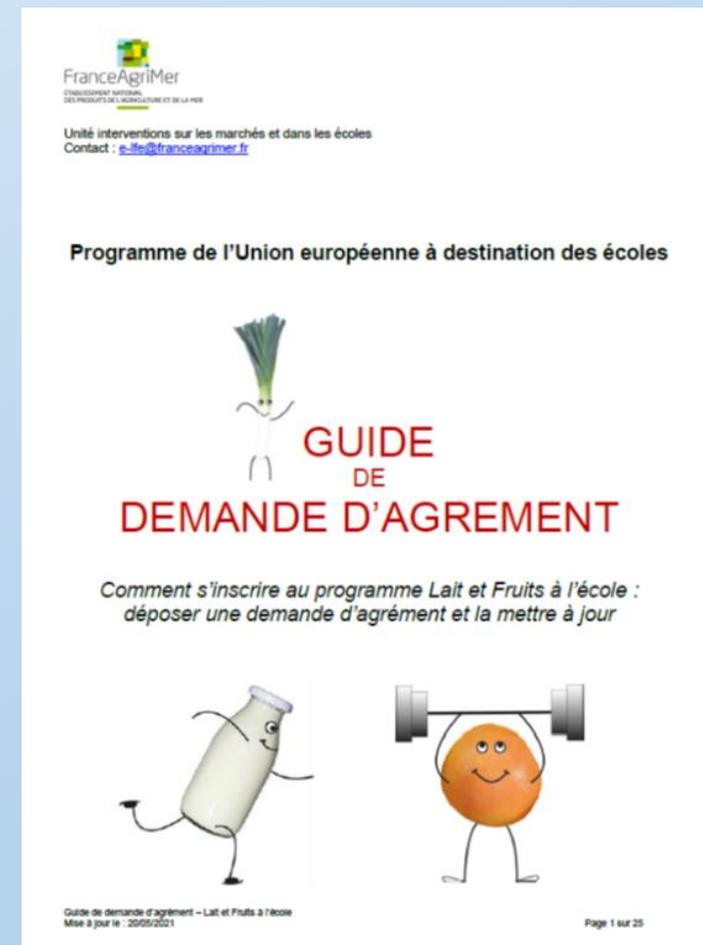


Objectifs – principes du programmes



- ➔ Distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires
- ➔ Promotion de comportements alimentaires plus sains
- ➔ Une mesure éducative obligatoire
- ➔ Une enveloppe annuelle de 35 M€

Qui	Fait	Quoi ?
L'autorité en charge de la restauration scolaire	→	Organise la distribution Effectue la demande
Le fournisseur sélectionné et référencé auprès de France Agrimer	→	Livre les produits éligibles
L'école	→	Accueille les distributions Met en œuvre la mesure éducative
FranceAgrimer	→	Est le guichet unique de paiement et d'enregistrement des démarches





Une obligation : pour faire connaître le programme

Les élèves et leurs parents doivent être informés de la participation de leur établissement au programme via :



- Un affichage permanent dans l'entrée principale de chaque établissement **au format minimum A3**.



- Un affichage **sur les menus de la cantine** pour la déclinaison « MIDI » : les produits éligibles au programme distribués lors du repas de midi doivent être identifiés avec la mention « **Aide UE à destination des écoles** ».





Mise en place du programme

	 Matin	 Midi	 Goûter
Produits éligibles Tous les PRODUITS POUR TOUTES déclinaisons	SIQO ou conventionnel	SIQO	SIQO <u>ou</u> conventionnel
	Lait liquide nature, produits laitiers nature, fruits et légumes frais, fruits frais découpés et emballés en portions individuelles		
Coûts pris en compte dans le calcul de l'aide	Intégralité des coûts de fourniture et distribution des produits	Différentiel de coûts de fourniture et de distribution entre conventionnel et SIQO	Intégralité des coûts de fourniture et distribution des produits
Elèves éligibles	Métropole : les collégiens en REP/REP+ Outre-Mer : les collégiens et lycéens	Les élèves de la maternelle au lycée fréquentant la cantine	Les élèves de la maternelle au lycée

1 unique moment de distribution possible par trimestre (choix modifiable chaque trimestre)

Produits éligibles



Fruits et légumes : toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés)



Produits laitiers : lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris fromages blancs et petits-suisses nature (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)



Le midi, seules les distributions de produits **sous SIQO** sont éligibles : soit AB, AOC/AOP, IGP, STG, LR (inclus le bio)



Les produits doivent être distribués nature i.e **sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés** (qu'ils soient distribués frais et entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

Nouveaux forfaits



3 forfaits fruits et légumes

Légumes (achetés frais)
Fruits (achetés frais)
Fruits frais découpés et emballés



4 forfaits lait et produits laitiers

Lait liquide nature
Yaourt nature
Fromage blanc – petit suisse nature
Autres fromages

Simplifications



**Suppression du
nombre minimum
de distribution**



**poids moyen à
distribuer**

Mode de calcul de l'aide

Nombre de distribution pour chaque forfait - exemple : 24 distributions

X

Portion moyenne distribuée par élève – exemple : 0,100 g de yaourt bio

X

Montant forfaitaire – exemple : 1,04 €/kg

X

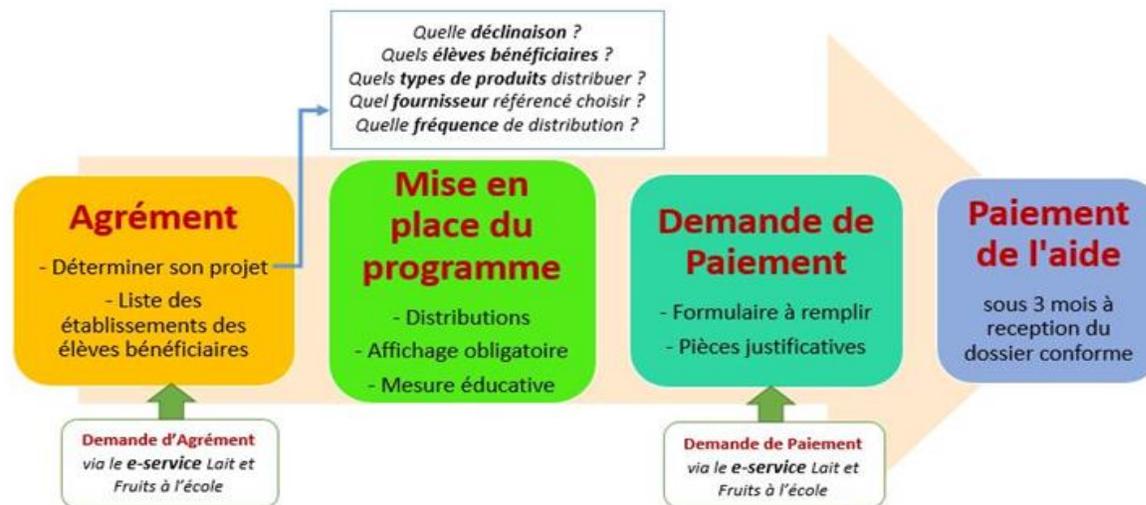
Nombre total d'élèves bénéficiaires – exemple : 200 élèves

= 499,20 €

Exemple avec les forfaits
2021/2022

L'objectif du programme est de **promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves** et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

COMMENT PARTICIPER AU PROGRAMME



Mesures éducatives



Suppression des preuves de réalisation de la mesure éducative



Prise en compte des enseignements sur l'alimentation prévus par l'EN



[Des vidéos : https://agriculture.gouv.fr/education-lalimentation-de-nouveaux-outils-videos-en-ligne](https://agriculture.gouv.fr/education-lalimentation-de-nouveaux-outils-videos-en-ligne)

programme-LFE@franceagrimer.fr